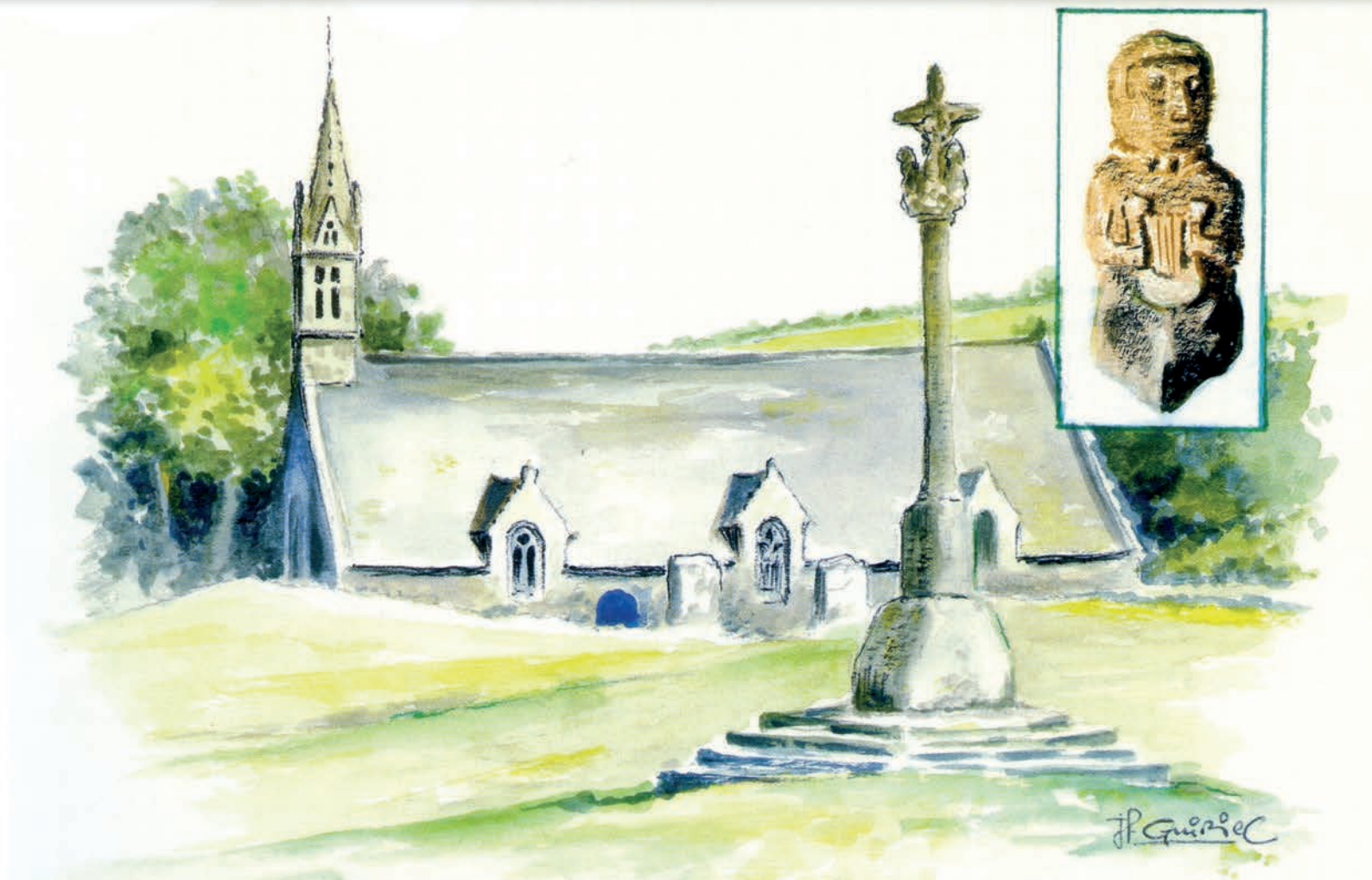




Paule

Bulletin d'informations municipales - 2020



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de :

- 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

(le vendredi elle ferme à 17h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

☎ 02 96 29 64 09

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire, Martine Bou-anich :

- lundi et mardi matin de 9h30 à 11h30
- samedi matin et le soir sur rendez-vous

Permanences des Adjointes :

- Christel Guillerm
Lundi matin de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous
- Anne-Françoise Le Guennec
Lundi matin de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous
- Yves Le Roux
Lundi matin de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Vos élus 2020-2026	4
Les commissions municipales	5
Le personnel communal	6
CCKB 2020-2026	7
Budget primitif 2020	8
Les travaux et investissements 2020	9
L'actualité du regroupement scolaire intercommunal - Année 2020-2021	10
Politique en faveur des jeunes Paulois	12
Associations pauloises	14
Kanoltan, un été en lumière.....	15
Infos	18
Etat civil année 2020	26
Quoi de neuf à la CCKB en 2020	27
Vie communale : rétrospective 2020	28

Pour information, le bulletin sera consultable en ligne à partir du 10 janvier 2021 : paulecommunedebretagne.fr

Conception et impression ReflEtDExpression.fr

Le Mot du Maire

Chères Pauloises et Paulois,

Au nom de l'ensemble des élus et en mon nom propre, je vous remercie de la légitimité que vous avez bien voulu nous accorder lors des élections municipales du 15 mars dernier. Forts de votre confiance et conscients des responsabilités qui nous incombent, nous travaillerons dans l'intérêt général, au service de tous et de chacun pour les six années à venir.

Ce mandat commence comme aucun autre auparavant. En effet, le nouveau conseil municipal n'a été installé que le 27 mai en raison de la pandémie qui a retardé son investiture.

Les élections municipales de 2020 resteront dans toutes les mémoires. Aucun maire n'envisageait d'achever ou de débiter un nouveau mandat dans de telles circonstances.

Qui pouvait imaginer au début de l'année 2020 que nous allions devoir affronter une crise sanitaire majeure qui frapperait de plein fouet des dizaines de milliers de vies et paralyserait une économie toute entière ?

Les mesures drastiques mises en place lors des deux confinements ont considérablement fragilisé le système économique de notre pays et les conséquences de la crise sanitaire pourraient être plus dévastatrices que le virus lui-même. Ce sont bien souvent des aspects de la vie qui se détériorent avec pour conséquences immédiates : le stress, l'angoisse pour l'avenir, l'augmentation du chômage, de la précarité voire de la pauvreté.

Cette crise économique et sociale est impitoyable pour les salariés, les entreprises y compris le monde agricole, les commerces qui vivent dans l'angoisse du lendemain. La situation reste également très fragile dans certains secteurs tels que l'événementiel et la culture (cinéma, spectacle vivant...).

Très attendu, alors que la France connaît une inquiétude pour son économie, le plan de relance historique de 100 milliards d'euros déployé par l'Etat et considéré comme étant le plus important d'Europe, s'inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises pour que celles-ci conservent leurs effectifs, embauchent,

investissent et se modernisent. Ce plan repose sur trois piliers : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion.

La solidarité, valeur essentielle à laquelle j'attache une importance toute particulière, a pris tout son sens à l'aune de cette crise sanitaire inédite. Elle nous aide à traverser les périodes les plus difficiles.

Restons attentifs aux autres, prudents, respectueux des gestes barrières et de distanciation sociale, et gardons confiance en l'avenir. Après un temps de résilience, nous retrouverons des jours heureux.

En ce qui concerne notre commune et malgré ces vents contraires, les élus et les employés communaux se sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement de l'action publique dans le respect d'un protocole sanitaire très strict : accueil des enfants des personnels soignants, réouverture des écoles du RPI Paule-Plévin, distribution de masques, appels téléphoniques auprès des aînés, livraison de courses ... autant de dispositifs s'inscrivant dans la continuité du service public qui méritent d'être salués.

Plusieurs projets et thèmes de réflexions sont actuellement à l'étude par les élus : la réduction énergétique des bâtiments communaux, la mise en place de panneaux de signalisation routière, la remise en état des foyers d'éclairage public, la poursuite de la mise en accessibilité du patrimoine bâti, le maintien d'une voirie de qualité, la refonte du site internet de la commune...

A l'ensemble des acteurs économiques, agriculteurs, artisans, commerçants impactés par la crise, je transmets tout mon soutien dans ces temps difficiles.

Aux présidents des associations, aux bénévoles qui les assistent, j'exprime toute ma solidarité suite à l'annulation de la quasi-totalité de leurs activités et manifestations programmées cette année.

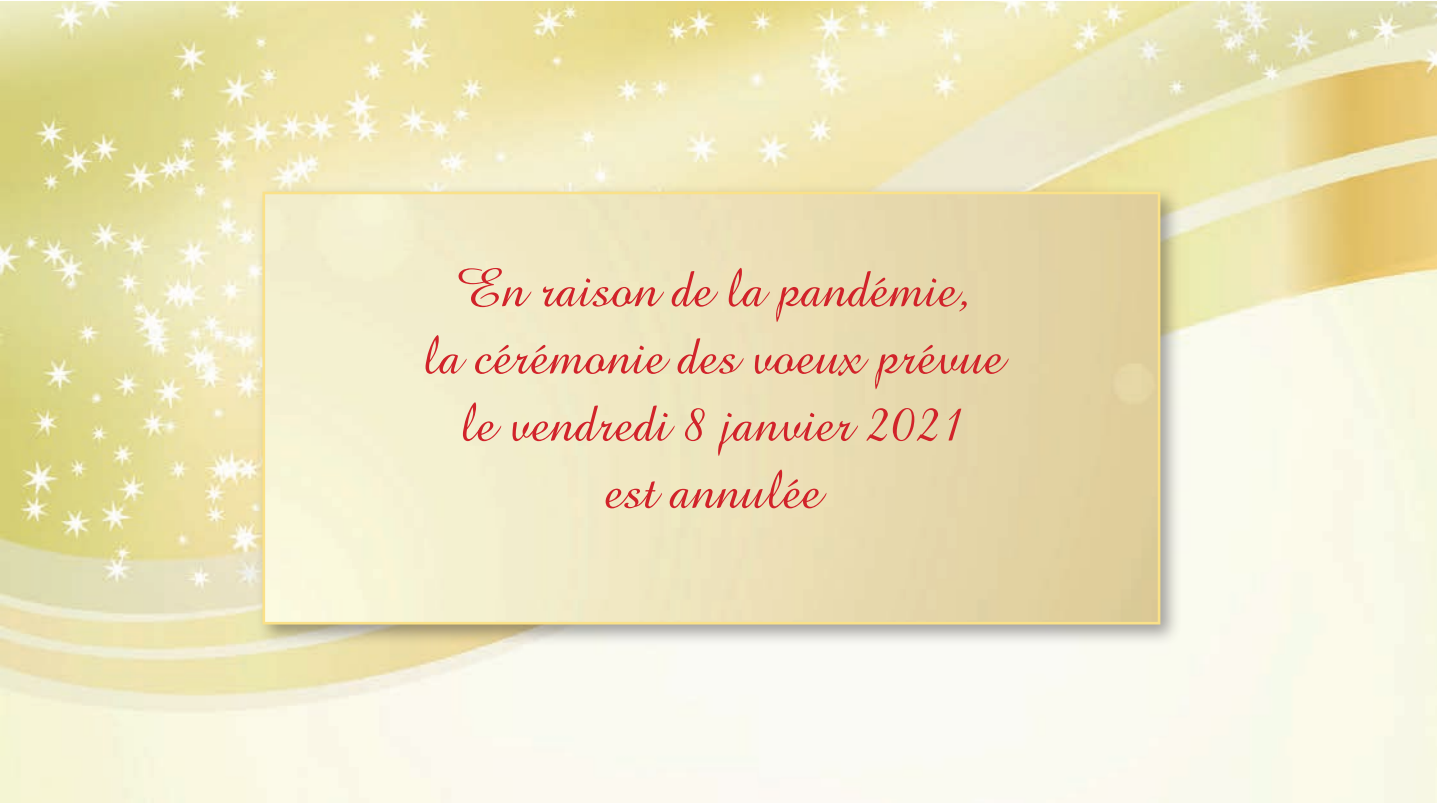
Je tiens à remercier chaleureusement le personnel communal pour son implication au service de leurs concitoyens.

Toute ma gratitude va également aux conseillers municipaux, aux membres du Centre Communal d'Action Sociale qui accomplissent leur mission avec conviction et enthousiasme.

L'année 2020 va s'achever et laisser place aux traditionnelles fêtes de fin d'année. Espérons que cette période festive nous apportera un peu de gaieté dans ce contexte sanitaire morose.

Au nom de tous les élus et du personnel communal, je vous souhaite à tous, espoir, courage et réussite pour cette nouvelle année.

Martine BOU-ANICH
Maire de Paule



*En raison de la pandémie,
la cérémonie des voeux prévue
le vendredi 8 janvier 2021
est annulée*



2020-2026



Martine BOU-ANICH

Maire



Christel GUILLERM
1ère Adjointe

Déléguée aux affaires financières, marchés publics et affaires générales



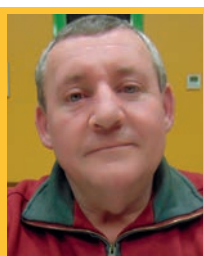
Anne-Françoise LE GUENNEC
2ème Adjointe

Déléguée aux Affaires Scolaires et Sociales et à la Vie Associative



Yves LE ROUX
3ème Adjoint

Délégué à la coordination de l'ensemble des travaux, à la gestion du patrimoine bâti et au suivi du PLU



Pierre-Yves LE BORGNE
Conseiller Municipal Délégué

Délégué aux travaux de voirie



Thibaud COLLIOU

Conseiller Municipal



Isabelle CORNU

Conseillère Municipale



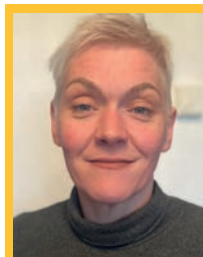
Josiane HOUSSIER

Conseillère Municipale



Olivier KERLIR

Conseiller Municipal



Vanessa LE BARON

Conseillère Municipale



Morgan LE CRAS

Conseiller Municipal



Floriane LE GUERN

Conseillère Municipale



Guillaume PENNEC

Conseiller Municipal



Mickaël QUILLIOU

Conseiller Municipal



Jean Pierre SPARFEL

Conseiller Municipal

LE PERSONNEL COMMUNAL



Ghislaine TRENVOUEZ
Secrétaire de Mairie
 Chargée de la coordination des services et de l'administration générale



Eric LE COENT
 Chargé de l'entretien de la voirie, de la station d'épuration, des espaces verts et du patrimoine bâti



Patricia LE JOUAN
 Chargée de l'entretien des locaux communaux, des espaces verts et de la surveillance des élèves



Marie-Annick LE BORGNE
 Chargée de la cantine scolaire et du transport scolaire communal



Lucy LACHUER
 Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles



Corinne JACOB
 Agent du patrimoine
 Chargée de la médiathèque

Les commissions municipales de la mandature 2020-2026

Les commissions communales sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles sont lieu de travail et d'études. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions, le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Les commissions sont composées du Maire, Président de droit, et de conseillers municipaux. A titre d'expert et avec voix consultative, la secrétaire de mairie peut participer aux travaux préparatoires.



Commission des Affaires scolaires et culturelles - Communication - Fêtes et cérémonies - Sports et loisirs - Vie associative

- LE GUENNEC Anne Françoise, responsable de la commission
- CORNU Isabelle
- SPARFEL Jean Pierre
- PENNEC Guillaume
- KERLIR Olivier
- LE BARON Vanessa, référente médiathèque
- COLLIOU Thibaud, référent site internet

Commission Agriculture - Bâtiments communaux - Suivi du PLU - Travaux - Voirie

- LE ROUX Yves, responsable de la commission assisté de LE BORGNE Pierre Yves.
- COLLIOU Thibaud
- LE CRAS Morgan
- KERLIR Olivier
- QUILLIOU Mickaël

Commission Cadre de vie - Environnement

- BOU-ANICH Martine, responsable de la commission
- KERLIR Olivier
- LE CRAS Morgan
- LE GUERN Floriane

- QUILLIOU Mickaël
- SPARFEL Jean Pierre

Commission des Finances

- GUILLERM Christel, responsable de la commission
- PENNEC Guillaume
- LE BARON Vanessa
- HOUSIER Josiane

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires

- LE ROUX Yves
- SPARFEL Jean Pierre
- LE CRAS Morgan

Suppléants

- HOUSIER Josiane
- COLLIOU Thibaud
- GUILLERM Christel

CCAS

- LE GUENNEC Anne Françoise, représentante de la MSA
- LE GUERN Floriane
- CORNU Isabelle
- HOUSIER Josiane

+ 4 membres extérieurs désignés par le Maire :

- GIBEY Christine
- LE BARS Sylvie
- ROBIN Anne Marie
- ROSLAGADEC Gaétane

La représentation du conseil municipal auprès des organismes extérieurs

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs. Les délégués ont pour rôle :

- de représenter la commune lors des réunions où seront abordés des dossiers qui la concernent,
- de prendre part aux débats et défendre ses intérêts et ceux de ses administrés,
- de recueillir des informations pouvant être utilisées par les services de la mairie.

Syndicat Mixte d'Adduction en Eau potable du Kreiz Breizh – Argoat

- GUILLERM Christel
- LE BARON Vanessa

Syndicat Départemental d'Énergie

- PENNEC Guillaume
- COLLIOU Thibaud

SAD du Corong (Service d'aide à domicile de Callac – Maël-Carhaix)

- BOU-ANICH Martine
- HOUSSIER Josiane

Correspondant en sécurité routière auprès de la Préfecture

- BOU-ANICH Martine

Correspondant Défense

- BOU-ANICH Martine

CCKB

En application de l'article L.273-11 du code électoral, le Maire est obligatoirement conseiller communau-

taire et le 1er adjoint son suppléant.

Titulaire : BOU-ANICH Martine

Suppléante : GUILLERM Christel

Commission d'évaluation des charges pour préparer les décisions d'ordre pécuniaire du Conseil Communautaire en cas de transfert de compétence.

- BOU-ANICH Martine

Commission Intercommunale des Impôts directs pour l'évaluation des locaux professionnels.

- GUILLERM Christel
- LE GUENNEC Anne Françoise

Commission de contrôle des listes électorales

- LE BARON Vanessa assistée de 2 membres extérieurs :

- LE COLLINET André, désigné par le Sous-Préfet de Guingamp
- DEL COLLE Dominique, désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc



La CCKB est administrée par un conseil communautaire composé de 40 délégués. Le Bureau regroupe, outre la Présidente, 12 Vice-Présidents, 2 conseillers délégués et 1 conseiller référent. Les 6 commissions thématiques dont le champ d'intervention intègre 2 à 3 compétences se réunissent mensuellement. Elles sont ouvertes aux élus communaux non délégués à la CCKB. Composition de l'exécutif de la CCKB 2020-2026 :

Présidente : Sandra Le Nouvel

1er Vice-Président	Jean-Yves PHILIPPE Maire de St-Connan	Développement culturel et associatif
2ème Vice-Président	Guillaume ROBIC Maire de Rostrenen	Coordination culturelle, animation associative, communication
3ème Vice-Président	Jérôme LE JART Maire de Gouarec	Attractivité et développement économique
4ème Vice-Président	Rollande LE BORGNE Maire de Maël-Carhaix	Services à la population
5ème Vice-Président	Daniel LE CAËR Maire de St-Nicolas-du-Pélem	Urbanisme – Habitat
6ème Vice-Président	Thierry TROËL Maire de Glomel	Economie, filières et développement du territoire
7ème Vice-Président	Georges GALARDON Maire de Ste-Tréphine	Déploiement numérique
8ème Vice-Président	Magalie CORGNIEC Adjointe au Maire de Plouguernevel	Développement numérique
9ème Vice-Président	Rémy LE VOT Maire de Plounévez-Quintin	Enfance jeunesse – Mobilités
10ème Vice-Président	Raymond GELEOC Conseiller délégué à Rostrenen	Politique des déchets
11ème Vice-Président	Eric BREHIN Adjoint au Maire de Trémargat	Environnement
12ème Vice-Président	Martine BOU-ANICH Maire de Paule	Développement touristique
1er conseiller délégué	Alain CUPCIC Maire de Kergrist-Moëlou	Innovation, coopération
2ème conseillère déléguée	Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN Maire de Lescouet-Gouarec	Insertion, solidarités
Conseiller référent	Alain GUEGUEN Maire de Plouguernevel	Référent au Pays COB pour les services publics et rapporteur du budget

L'au revoir émouvant à Patrick Lijeour

La cérémonie des vœux présidée pour la 19^{ème} et dernière fois par Patrick Lijeour en tant que Maire de Paule a eu lieu le 10 janvier 2020 à la salle polyvalente en présence des élus et devant une assistance venue très nombreuse.

Lors de son discours, l'édile a retracé le quart de siècle consacré à la commune de Paule. Elu conseiller municipal en 1995 sous la mandature d'Yvonne Cougard, il devient Maire de la commune de Paule en 2001. C'est avec beaucoup d'émotion qu'il a remercié la population pour la confiance qui lui a été accordée durant ses quatre mandats successifs avant de conclure que ces 25 années lui ont permis de se constituer un capital de souvenirs jusqu'à la fin de ses jours, tant la fonction a été dense, riche de projets et de rencontres humaines. Les applaudissements qui ont conclu son allocution ont bien traduit la reconnaissance de la population.

Visiblement ému tant par la jolie peinture qu'il recevra en cadeau que par les remerciements de la secrétaire de mairie Ghislaine Trenvouez, qui soulignera « une collaboration sans ombre », puis encore par la chanson composée et interprétée par les élus sur l'air des Copains d'abord de Georges Brassens.

Patrick Lijeour a contribué au développement, au dynamisme et à l'attractivité de la commune ayant été à l'initiative de nombreux projets pour le bien-être de ses habitants. On retiendra parmi les réalisations : la rénovation de la mairie, le lotissement de Kéristen Vian, l'aire multisports, le chauffage de l'église, la rénovation de l'école et enfin la première tranche d'aménagement du bourg.

Reconnu par ses pairs comme étant un ardent défenseur des services publics, Patrick Lijeour a démontré un sens aigu de l'intérêt général avec une détermination sans faille. Il s'est battu pour le maintien de ces services indispensables à tout développement harmonieux du territoire, particulièrement en milieu rural et hyper-rural. Son sens de l'écoute et sa volonté de travailler avec tous les élus du Centre-Bretagne pour agir sur les politiques locales sont indéniables. Il a participé au développement de la communauté du Kreiz-Breizh où il a assuré un poste de Vice-Président en charge du numérique durant six ans, sans oublier son rôle prépondérant dans la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en 2014 au sein des 23 communes membres de la CCKB.

C'est avec une profonde gratitude que nous tenons à saluer le travail accompli par Patrick Lijeour. Son dévouement au bien public et son investissement méritent notre considération et notre respect.

Nous lui souhaitons une belle retraite entre terre et mer !

Kenavo Patrick !



LE BUDGET PRIMITIF 2020



Le budget communal est l'outil annuel qui permet d'anticiper les recettes et les dépenses de la commune afin de gérer au mieux les finances publiques dans l'intérêt collectif. Il est l'acte par lequel le conseil municipal **prévoit et autorise** les recettes et les dépenses de l'exercice. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui concerne essentiellement les grands projets, l'amélioration des équipements et le remboursement du capital de la dette. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Comme en 2019, le budget communal 2020 a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition.

Le budget général est complété par des budgets annexes : assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, lotissement de Kéristen Vian.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la date limite du vote des budgets primitifs a été reportée au 31 juillet 2020. A Paule, ils ont été votés le 23 juin 2020 après l'installation du nouveau conseil municipal et la mise en place des commissions communales.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	137 814.22	Produits des services	10 550.00
Charges du personnel	200 870.00	Contributions directes et taxes	233 968.00
Atténuation de produits	1 600.00	Dotations et participations (DGF)	246 997.00
Autres charges gestion courante	73 260.00	Autres produits gestion courante	20 000.00
Charges financières (intérêt de la dette)	14 800.00	Produits exceptionnels	0.00
Amortissement	961.00	Excédent 2019	45 790.22
Autofinancement	128 000.00		
TOTAL	557 305.22	TOTAL	557 305.22
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2020	91 224.00	Autofinancement	128 000.00
Remboursement capital emprunts	89 500.00	FCTVA	13 408.00
Opérations financières	124 389.03	Amortissements	961.00
		Opérations financières	154 794.03
		Subventions travaux	7 950.00
TOTAL	305 113.03	TOTAL	305 113.03

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Si l'évolution de la taxe d'habitation n'est plus du ressort de la commune, les taux du foncier bâti et non bâti relèvent du vote des conseils municipaux. Il a été décidé de ne pas les augmenter en 2020.

	Taux	Produit Année 2017	Produit Année 2018	Produit Année 2019	Produit Année 2020
Taxe d'habitation	10,61 %	48 689	50 567	53 867	0 (reversé par l'état)
Foncier bâti	17,17 %	54 755	56 386	58 258	59 803
Foncier non bâti	51,78 %	67 521	68 401	69 955	70 783
	Total en €	170 965	175 354	182 082	130 586

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

Les Travaux et Investissements de l'année 2020

Voirie communale



La commission voirie

L'entreprise PIGEON d'Hennebont a été retenue par le groupement de commandes cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2020.

Montant du marché : **59 681.70 € TTC**

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Kersec'h (304 m)
- Rue de Kéristen Vian (314 m)
- Kériou (295 m)
- Accès 19 rue de l'École (75 m²)

Divers travaux d'entretien notamment de curage de fossés ont été réalisés par l'entreprise LE BIHAN de Paule pour un montant de **11 757 € TTC**.

Les travaux de point à temps sur différentes voies communales ont été confiés à l'entreprise TP PHILIPPE de Lanester pour un montant de **8 016 € TTC**.

Arrivée de la fibre optique en 2021 : vous devez élaguer !



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur notre commune nécessitent une intervention sur les lignes téléphoniques aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Les propriétaires concernés ont l'**obligation** de procéder aux travaux d'élagage pour le maintien des réseaux en bon état de fonctionnement mais également pour permettre le déploiement de la fibre. Seules les voies communales qui auront été élaguées pourront bénéficier du passage de la fibre.

ATTENTION, À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LA COMMUNE PEUT ÊTRE DURABLEMENT REPOUSSÉ ET AINSI PÉNALISER TOUTES LES PERSONNES DESSERVIES PAR LA MEME VOIE COMMUNALE !

Remplacement du défibrillateur



Emplacement du défibrillateur



La société Sano&Pharm, chargée de la maintenance du défibrillateur installé près de la mairie, a constaté d'importants dysfonctionnements de l'appareil. Il a été décidé de le remplacer pour un montant de 1 500 € TTC.

Il sera installé près de la salle polyvalente au lieu de la mairie conformément au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, qui stipule que les ERP classés en catégorie 4 sont soumis à l'**obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe** au 1er janvier 2021.

Remplacement du moteur de volée et de tintement de la cloche 1 de l'église

Ces travaux ont été réalisés par la société Macé de Trégueux pour un montant de 1 786.44 € TTC.

L'actualité du **Regroupement scolaire intercommunal** - Année scolaire 2020-2021

Actuellement, 49 élèves sont scolarisés au RPI. 6 élèves supplémentaires sont attendus en cours d'année à Plévin.

22 élèves à Paule :

CE1 : 8

CE2 : 5

CM1 : 4

CM2 : 5

Enseignante : **Elisa LE LAY**

27 élèves à Plévin :

TPS : 2

PS : 7

MS : 1

GS : 7

CP : 10

Enseignantes : **Marion Le Guenneuges** et **Laëtitia Divanach**

Céline CORFDYR, Directrice, prend en charge des groupes d'élèves sur les 2 écoles.



Toute l'équipe du RPI était sur le pont la veille de la rentrée scolaire.

Les projets pédagogiques de l'année scolaire 2020-2021

- **La webradio** : des émissions seront enregistrées au cours de l'année sur le RPI.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, l'Inspecteur de circonscription, Le Député, le Président de la CCKB, la Directrice du Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information, le Maire et les enseignantes étaient présents à l'école, le 14 février, pour l'inauguration de la webradio. Un mini-studio d'enregistrement mobile (financé par la CCKB à hauteur de 1 500 €) a été aménagé dans l'une des salles de l'école. Le RPI Paule-Plévin est le premier établissement du premier degré du Département à mettre en place la webradio.



- **Les abeilles et la biodiversité** avec l'association Cincindèle de Kergrist-Moëlou, étude autour du thème des abeilles et de la biodiversité.
- **Spectacle** : début octobre les élèves scolarisés à Plévin ont assisté à un spectacle à l'espace Glenmor.
- **Un concours de fabrication de nichoirs** a été réalisé en décembre à l'attention des habitants de Paule et Plévin
- **La piscine** : les élèves de la GS au CM2 iront à la piscine de Carhaix du 10 décembre au 18 mars.
- **Le cinéma** : les élèves de Paule et de Plévin iront une fois au cinéma pendant l'année.
- **La musique avec les dumistes** : les élèves de Paule vont travailler avec l'intervenante musique de la CCKB, Mathias, de décembre à février. Les élèves de Plévin quant à eux travailleront avec Karine, intervenante musique de Poher Communauté à partir de février.

- **Résidence d'artiste à Paule** : un artiste s'installera au printemps à l'école de Paule pendant une semaine pour créer avec les élèves un spectacle de danse.
- **Reconduction du dispositif « petits déjeuners »** de mars à avril. Complètes et équilibrés, ils seront servis à l'arrivée des élèves le matin.
- **Bibliothèque** : les élèves de Plévin vont à la bibliothèque municipale tous les mardis de 10h45 à 11h45, et les élèves de Paule le vendredi.

Collecte des journaux :



Les journaux sont récupérés par l'entreprise Cellaouate, basée à St-Martin-des

Champs, pour fabriquer de la ouate de cellulose. **Seuls les journaux sont récupérés, ni publicités, ni magazines.**

Chaque tonne récoltée permettra à l'amicale laïque de récolter 80 €.

Cet argent servira à financer projets et sorties pour nos enfants. Alors à vos journaux !

Points de dépôt : les écoles et les mairies de Paule et Plévin.

Le but de cette collecte est de sensibiliser les élèves à la fois au recyclage, au tri des déchets et à la préservation de l'environnement, tout en récoltant des fonds.

Ce projet a pour objectif de faire participer les familles et plus largement les habitants de nos communes.

Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à la disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir. Plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées.

En complémentarité, la garderie à l'école de Plévin accueille les enfants des 2 écoles de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Tarifs des repas année scolaire 2020-2021 :

enfant 3.00 € / adulte : 5,40 €

Si votre enfant est malade,

vous devez impérativement avertir l'école au

☎02 96 29 80 32 ou la cantine scolaire au

☎02 96 24 32 89



Photo en haut à gauche : On a fêté le carnaval à l'école.

Photo ci-dessus : Les élèves ont apprécié les bonnes crêpes confectionnées par Marie-Annick, Patricia et Anne Françoise.

Photo ci-contre : Au mois de février dernier, les élèves ont assisté au festival de la radio et de l'écoute « Longueur d'ondes » à Brest.

CONCOURS DE FABRICATION DE NICHOURS

11 chefs-d'oeuvre ont été déposés en mairie. Ils ont été réalisés par des élèves de l'école aidés de leurs parents mais aussi par d'autres personnes de la commune.



Félicitations à tous pour votre créativité ! Il a été très difficile pour le jury (composé des élèves de l'école de Paule) de départager les concurrents, mais finalement après des débats très animés, c'est le nichoir réalisé par Dominique Del Colle, rue de l'école, qui a remporté le 1er prix.

Bravo au gagnant !

Les nichoirs seront exposés à la mairie jusqu'au 8 janvier 2021.

Politique en **Faveur des jeunes Pauloï**

Rappel des aides accordées par la commune
(Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, contactez la mairie).

VOYAGES PÉDAGOGIQUES

Versement d'une participation de 5 € par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou en collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif délivré par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSÉE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Versement de 15 € par enfant.

Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2020 :

- Amicale Laïque Paule-Plévin : 1 200 €
- Ecole de foot de l'A.S. La Montagne : 300 €
- Dernières Cartouches de Carhaix : 75 €
- Rostrenen Football Club : 30 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 60 €
- Poney Club de Glomel : 75 €
- Club de Handball Carhaix : 15 €
- Judo Club du Poher : 30 €
- Carhaix Natation : 15 €
- Cercle celtique de Rostrenen : 15 €
- Club de Badminton de Rostrenen : 30 €

PARTICIPATION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de **20 €** aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres. La demande est à déposer en mairie.

Les cours sont dispensés à la salle d'activités et à la salle polyvalente.

Afin de rendre la musique accessible à tous, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à disposition des élèves de l'école de moins de 26 ans un parc instrumental composé de 70 instruments. Ils peuvent profiter du prêt d'un instrument pour une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière, flûte traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, harpe celtique, binioù, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh

6 rue Abbé Gibert 22110 Rostrenen

☎02 96 29 35 98



La CCKB propose une aide aux jeunes pour le permis de conduire

Conditions :

Pour qui ?

Les jeunes de **15 à 30 ans inclus** (à la date de dépôt du dossier de candidature), résidant sur le territoire de la CCKB, non-inscrits en auto-école ou inscrits dans une auto-école du territoire de la CCKB au plus tôt le 1er septembre 2020 et dont le projet professionnel nécessite le permis de conduire B (perspective d'emploi en CDI ou CDD, formation, apprentissage, alternance, etc.).



Sont exclues du dispositif les personnes :

- bénéficiant d'un CDI depuis plus de 3 mois ;
- ayant fait l'objet d'une annulation de permis de conduire ;
- bénéficiant, notamment :
 - de l'aide à l'obtention du permis de conduire (B) versée par Pôle Emploi ;
 - de l'aide au financement du permis de conduire B pour les apprentis versée par l'Etat ;
 - de l'aide au passage du permis de conduire versée par la MSA Armorique ;
 - via le PASS Engagement du Conseil Départemental, d'une aide pour le passage du permis de conduire.

Une action de bénévolat obligatoire

En contrepartie de l'aide attribuée par la CCKB, les jeunes doivent s'engager auprès d'une association du territoire et y réaliser un minimum de 60 heures de bénévolat.

Quel montant ?

Chaque jeune bénéficie d'une aide d'un montant de 650 €, versée directement à l'auto-école :

- 200 € lors de l'inscription à l'auto-école ;
- 450 € lors de l'inscription à l'épreuve du permis B.

Un délai est accordé afin de permettre au bénéficiaire d'effectuer la formation au permis de conduire B et de réaliser son action de bénévolat :

- 15 mois dans le cas général ;
- 24 mois dans le cadre d'un apprentissage en conduite accompagnée ;
- 36 mois si le bénéficiaire est âgé de moins de 16 ans au moment du dépôt du dossier de candidature.

Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans l'une des auto-écoles ayant une convention avec la CCKB (« ARALL CONDUITE » à Rostrenen ou « AUTO ECOLE DU PELEM » à Saint-Nicolas-du-Pélem) dans un délai de deux mois à compter de la notification d'attribution de l'aide au permis de conduire B, dans le cas où il n'y était pas déjà inscrit au moment du dépôt du dossier de candidature.

Où se renseigner ?

- Téléchargez le dossier de candidature sur www.kreizbreizh.fr ou demandez-le à l'accueil de la CCKB ou de votre mairie
- Au plus tard le **12 février 2021**, déposez votre dossier de candidature auprès de la CCKB, de préférence par mail à l'adresse suivante : dispositifpermis@cckb.fr, ou à l'attention de Madame la Présidente de la CCKB – Cité administrative – 6 rue Joseph Pennec – 22110 ROSTRENEN

Les ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : KEREVER Sandrine (06.61.56.57.94)
Club du 3 ^{ème} Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : TROUBOUL Thomas (06.59.09.10.86) DANIEL Patrice (06.31.63.70.92)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : TREUSSARD Loïc (06.74.70.97.60)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)



Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle :

- ⇒ le bilan financier de l'année écoulée
- ⇒ l'ensemble des avoirs financiers
- ⇒ un RIB

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2021.

La Boite à livres Une seconde vie pour la cabine et pour vos livres...

Au début de l'automne, les passants ont été intrigués par l'apparition à proximité de la mairie d'une cabine téléphonique rouge qui donne au bourg de Paule comme un petit air so british du siècle dernier.

Cette cabine se trouvait autrefois sur la place de l'Église et était abandonnée depuis une dizaine d'années. Elle a été nettoyée et peinte en rouge, puis des rayonnages y ont été aménagés pour recevoir des livres. Cette « mini-bibliothèque » est à la disposition des habitants pour emprunter des livres.

Le fonctionnement en est très simple :

on peut y déposer des livres d'occasion dont on n'a plus l'usage pour les mettre à disposition du public ; puis chacun peut gratuitement y retirer un ou plusieurs ouvrages et les retourner une fois lus.

Bien entendu, la raison d'être et le fonctionnement de la médiathèque municipale ne sont nullement modifiés par le nouveau service apportés par la Boite à livres. Les deux sont complémentaires, la bibliothèque continuant de mettre à la disposition des habitants un fonds plus riche et plus actualisé que la cabine.

Bonne lecture !



KANOL TAN, un été en lumière

Face à la situation difficile des métiers du spectacle depuis l'apparition de la Covid19, un collectif de techniciens et d'artistes locaux, réunis autour de Laurent Coatmélec au sein de l'association Lum&Style, a organisé l'évènement culturel Kanol Tan qui s'est déroulé à la chapelle de Lansalaün et aux abords du canal de Nantes à Brest durant deux week-ends consécutifs : les 7, 8 et 9 août, puis les 14, 15 et 16 août.

La municipalité et les associations de la commune ont apporté leur soutien à la manifestation au niveau de l'organisation et de la logistique, le festival des Vieilles Charrues ayant prêté l'essentiel du matériel technique. Chaque soirée de spectacle, une buvette était tenue par le bar-épicerie Le Pré en Bulle. Le Département, la Région et la CCKB ont également apporté leur soutien financier dans le cadre des appels à projet « Culture Communes en Côtes d'Armor ».

La programmation a répondu aux attentes d'un public varié :

- spectacle de marionnettes par la Compagnie La Case
- ateliers bien-être et nature de Marylène Famel
- traversée-spectacle le long du canal par la Compagnie L'Ecumerie,
- conférence historique par Jean-Jacques Monnier et Olivier Caillebot



Laurent Coatmélec

Les concerts des vendredis et samedis soir ont ravi un public malheureusement trop peu nombreux, principalement en raison de la limitation de la jauge de la chapelle à 80 personnes en raison de la situation sanitaire.





L'assistance a pu apprécier les récentes créations du pianiste Steven Prigent, la voix unique de la chanteuse centre-bretonne Annie Ebrel, la virtuosité du guitariste Jean-Charles Guichen, créateur du groupe Ar Re Yaouank, et l'émotion du blues interprété par le duo Horla composé de notre voisin glomeleois Jack Titley et de Pauline Wilerval.



Chaque soir de ces deux week-ends, à la tombée de la nuit, la chapelle et ses ifs centenaires se paraient de magnifiques illuminations que le public découvrait à la sortie du spectacle, alors que les alentours bruissaient de cris d'oiseaux nocturnes et autres sons étranges.

La mise en lumière était assurée par Laurent Coatmélec et Jacques Simon et l'installation sonore par Pierre Huggin Dabek.



Organisation d'un marché le 1er dimanche de chaque mois

Dimanche 6 décembre régnait sur la place de l'église comme un air de fête lors du premier marché organisé par les commerçants de l'association « Vivons local ». Légumes, charcuterie, viandes, pains spéciaux, crêpes, bijoux, fleurs, produits d'hygiène, etc... étaient sur les étals. Toutes les personnes présentes semblaient satisfaites de cette manifestation dominicale.

Cette initiative permet d'encourager l'économie locale en consommant des produits issus de producteurs locaux, de créer un lien social et dynamiser la commune par des rendez-vous conviviaux.

Le public et les commerçants se sont donnés rendez-vous en 2021, chaque premier dimanche du mois sur la place de l'église ou dans la cour de l'école en cas de mauvais temps.



Le public s'est déplacé en nombre pour ce premier marché.

Paniers garnis et colis de Noël offerts par le CCAS

Le traditionnel repas des aînés organisé le jour de l'ascension ayant été annulé en raison du contexte sanitaire, les membres du CCAS ont décidé d'offrir en contrepartie un panier garni à toutes les personnes âgées qui auraient été invitées au repas.

Rappel : depuis le 1er janvier 2019, le repas des anciens est réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus. Bien entendu, les personnes de moins de 70 ans précédemment invitées continueront à être invitées.



Les personnes âgées de la commune hébergées en structure ont également reçu un colis avec entre autres une serviette essuie-mains brodée par Barbara Selvon de Paule que nous remercions chaleureusement pour ces belles réalisations.



Les membres du CCAS ont distribué 104 colis.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 a créé le **Répertoire Electoral Unique (REU) qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2019**. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Cette dernière sera dorénavant permanente et extraite du REU. **Désormais les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales 6 semaines avant la date des élections.**

Initialement prévues en mars 2021, les élections régionales et départementales devaient être reportées et organisées en juin 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2020 sont, en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie.

NOUVELLES MODALITÉS DE TRAITEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ



Les Pauloïses doivent désormais se rendre à la mairie de Rostrenen sur rendez-vous (02.96.57.42.00) pour effectuer leur demande de carte nationale d'identité ou passeport.

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014. **Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.** La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. **Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mineurs, leur carte restant valable uniquement 10 ans.**

ATTENTION !



Voyage à l'étranger : malgré l'information au niveau européen de ces nouvelles dispositions françaises, tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de la renouveler en joignant obligatoirement une preuve du voyage (titre de transport, réservation auprès d'une agence de voyage...).

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire, dans le cadre de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, est mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017.

L'autorisation sera établie par le biais d'un formulaire CERFA n° 15646*01 téléchargeable sur internet par le parent qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. **Le mineur voyageera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.**

Où ? Comment ?

Depuis le 2 novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent le faire enregistrer en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.



Pièces à fournir :

- Convention de PACS (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725*02) et attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire de nationalité étrangère ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).



Très important !

La succession n'étant pas automatique entre les partenaires pacsés, ceux qui souhaitent se déclarer mutuellement héritiers doivent donc le faire par voie testamentaire auprès d'un notaire.

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE



Depuis le 1^{er} novembre 2017, les démarches se font obligatoirement sur Internet. La demande par courrier n'est plus autorisée.

Toutes les préfetures et sous-préfetures ont fermé définitivement leurs guichets carte grise et permis de conduire.



⇒ Pour la carte grise, un changement d'adresse, une déclaration de cession d'un véhicule ou une demande de carte devront se faire sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Concrètement, lors de l'achat d'un véhicule, le vendeur devra remplir sur ce site le certificat de cession. Il obtiendra alors un code qu'il devra communiquer à l'acheteur afin que celui-ci puisse faire établir sa nouvelle carte grise.

⇒ Pour le permis de conduire, toute demande (vol, détérioration, expiration de la durée administrative de votre permis de conduire, prorogation poids lourd, changement d'état civil, extension du permis de conduire, premier permis de conduire) pourra se faire sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Un service est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches liées aux cartes grises ou permis de conduire, à la Maison des Services Publics, Place de la Tour d'Auvergne, à Carhaix.

☎ 02 98 93 02 88

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
Mercredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
Vendredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h00

Mardi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
Jeudi : fermé au public

RECENSEMENT EN 2021 DES JEUNES NÉ(E)S EN 2005 POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

• Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

• Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

• Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).



PERMANENCES DIVERSES

SOLIBA (aides à l'habitat) : 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h Cité Administrative à Rostrenen
☎ 02.96.62.22.00

Assistants sociaux : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.57.44.00

CAF : sur rendez-vous à la maison de l'enfance de Rostrenen ☎ 0810.25.22.10

CRESUS : aide aux personnes et aux familles endettées ou exclues bancaires : Cité Administrative à Rostrenen sur rendez-vous, tous les jeudis 9h à 12h ☎ 06.15.86.66.94

ADIL : infos logement, bail, loyer etc... : 1^{er} mardi du mois de 14h à 17h : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.61.50.46

CARSAT : ☎ 3960 pas de permanence rdv par téléphone ou courrier

CDAD 22 : conseils pour toute difficulté administrative ou juridique : 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h Cité administrative à Rostrenen – sans rendez-vous.



Caisse Primaire d'Assurance Maladie : si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse :

CPAM des Côtes d'Armor
22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1
☎ 3646. Permanence à la Cité Administrative à Rostrenen, tous les mardis de 13h30 à 16h.

Association JALMALV permanence pour personnes endeuillées (écoute, soutien et accompagnement) : Cité Administrative dernier lundi de chaque mois sur rendez-vous ☎ 02.96.60.89.36

MSA D'ARMORIQUE : ☎ 02.98.85.79.79

Assistants sociaux :
Exploitants et salariés agricoles :
Mme Martine CHOVET
Retraités Agricoles : Mme Ludivine GRAVIER

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEUR : Cité Administrative à Rostrenen 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h30 à 12h sans rendez-vous

NOUVEAU SERVICE A LA POSTE DE MAËL-CARHAIX Un guichet unique de proximité en milieu rural

La Maison de services au public de Maël-Carhaix vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements.

Ce service est gratuit dans un espace confidentiel dédié et est également accessible aux personnes à mobilité réduite. Grâce à un accès à internet en wi-fi et à un équipement bureautique (un ordinateur, une tablette, une imprimante et un scanner) mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle.

Coraline Raud, chargée d'accompagnement de Familles Rurales, est à votre disposition le jeudi de 9h00 à 12h00 pour vous aider gratuitement dans vos démarches administratives.

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

le samedi de 12h à 20h
le dimanche de 8h à 20h
Se présenter à l'accueil de l'hôpital

URGENCES et SAMU : composez le 15

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE



Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le Relais Poste est ouvert :

- du mardi au samedi : de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 20h00
- dimanche et jours fériés : de 8h30 à 12h30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Vente de timbres à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- Vente d'emballages colissimo
- Pesée des lettres et colis
- Dépôt des lettres et colis
- Envoi et retrait des recommandés
- Retrait sur CCP à hauteur de 150 € par semaine

NOUVEAU SERVICE :

paiement des taxes, impôts, amendes au nom du Trésor Public

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHÈQUE



Sur 100 m², la médiathèque met à disposition un fonds bibliothécaire de 4 500 ouvrages enrichi chaque année par l'acquisition de nouveautés littéraires. Elle est abonnée à plusieurs revues que vous pouvez consulter sur place ou emprunter. C'est aussi un lieu d'accès à internet.

Mercredi : 10h30 - 12h00

14h00 - 17h00

Samedi : 10h30 - 12h00

Tarifs des abonnements annuels :

Individuel : 5 € Famille : 10 €

Occasionnel : 5 €



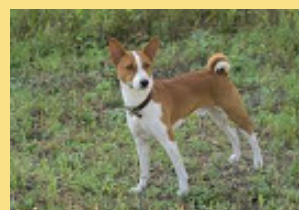
Les personnes qui souhaitent se joindre à l'équipe des bénévoles sont les bienvenues !



NE JETEZ PAS LES LINGETTES DANS LES WC

Les lingettes de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne présentent un inconvénient majeur si les utilisateurs ont le mauvais réflexe de les évacuer par les WC : elles obstruent les canalisations d'assainissement et la pompe de relèvement, contrairement aux indications mentionnées sur les emballages.

Un certain nombre de plaintes parviennent en mairie quant aux nuisances générées par la **divagation des chiens et des chats**. Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer à leur guise, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.



PAS DE
LINGETTES
DANS
LES TOILETTES



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES



Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

⇒ **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.98.93.37.36

⇒ **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Brieuc)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.96.29.24.96

RESSOURCERIE TY RECUP



⇒ **Carhaix**

ZA de St Antoine

☎ 09 71 52 39 99

Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 14h00 à 18h00

⇒ **Rostrenen**

14, rue Marcel Sanguy

☎ 06 85 04 21 56

Le mardi de 10h00 à 18h00,
le mercredi de 14h00 à 18h00
et le samedi de 10h00 à 18h00.

TOUS AU COMPOST !



Pour la réduction des déchets, le compostage joue un rôle très important ! En effet, les déchets compostables représentent environ 30 % de notre poubelle d'ordures ménagères. Riche en matière organique et en azote, le compost permet aussi de recycler ses déchets du jardin.

Pour un compost réussi, l'équilibre entre la matière humide riche en azote (épluchures, restes de nourriture, pelouse...) et la matière sèche riche en carbone (carton, branchages secs, feuilles mortes...) est indispensable. Il faut le mettre en contact avec la terre pour que les micro-organismes puissent agir sur vos déchets et bien aérer en le remuant régulièrement. Après 6 mois à 1 an, une terre noire et riche servira d'engrais pour vos plantations.

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh met en vente des kits de compostage que vous pouvez acheter en déchèterie de Rostrenen et de Saint-Nicolas-Du-Pélem.

DISTRIBUTION DE MASQUES



Une distribution de masques à l'attention de tous les habitants de la commune a eu lieu vendredi 29 et samedi 30 mai.

Les personnes qui n'ont pas retiré leur masque peuvent toujours le faire à la mairie.





LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

SI JE TROUVE UN NID DE FRELON ASIATIQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez la mairie pour l'informer de la découverte du nid et lui communiquer vos coordonnées. Le référent communal se déplace pour expertiser le nid, recueille les informations nécessaires à sa destruction (adresse, hauteur, diamètre, support, accessibilité) et, si vous êtes propriétaire du terrain, il vous fait remplir une autorisation pour l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le référent envoie les documents à la CCKB qui commande l'intervention au prestataire. Ce dernier intervient dans un délai de 3 jours maximum pour détruire la colonie et laisse un avis de passage.

Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de la CCKB.

L'ACCÈS AU TRAD : Transport Rural à la Demande

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants :

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Cœur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour le transport des enfants vers les CLSH (centre de loisirs), la base nautique de Trémargat (enfants inscrits aux activités *T'é pas Cap* et *Cap Armor*), les activités *Cap Sports* et l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh (soit 1 € aller-retour).

Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au ☎02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la veille du déplacement la centrale de mobilité au numéro suivant :



SERVICES À DOMICILE DU CORONG



Les Comités d'Entraide de Maël-Carhaix et Callac ont fusionné en 2017 pour devenir le Service d'Aide à Domicile du Corong (SAD du Corong).

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le SAD du Corong vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SAD du Corong qui est à votre disposition 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé le mercredi après-midi.

☎02.96.24.71.61 fax : 02.96.24.65.70

E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

DYNAMIQUE EMPLOI SERVICE

Argoat Emplois Services a fusionné en 2017 avec l'association Dynamique Emploi Service de Loudéac.

Cette association propose une offre de services complète à l'attention de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, dans l'intervention à domicile (ménage, repassage...), les courses, le jardinage, la manutention, les travaux de peinture et tapisserie, l'aide au déménagement, les livraisons...

L'association est agréée par l'Etat pour les services à la personne. Les dépenses ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes payées à l'association.

D'autre part, l'association va continuer sa mission d'accompagnement auprès de tous les demandeurs d'emploi afin de les aider dans leur recherche d'emploi et leur proposer des missions de travail.

Dynamique Emplois Services est joignable

☎ 02.96.29.20.79.

Le C.L.I.C

Le Centre Local d'Information et de Coordination Sud-Ouest Côtes d'Armor de Rostrenen accueille, informe, accompagne les aînés, leur entourage dans les démarches liées au maintien à domicile et au bien vieillir.

Patricia JEANGEORGES, chargée de coordination, Lutèce COATRIEUX, chargée d'accueil et d'information, composent cette nouvelle équipe.

Le CLIC, service de proximité du Conseil Départemental, est à votre disposition à la :

Maison du Département

6 A rue Joseph Penneç - 22110 Rostrenen

☎ 02 96 57 44 66

clic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr

MISSION LOCALE DU CENTRE OUEST BRETAGNE

La Mission Locale du Centre Ouest Bretagne accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé : il exprime ses besoins, ses attentes, ses aspirations. Le conseiller recherche des réponses adaptées dans les domaines de l'emploi, de la formation, mais aussi dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, de la vie quotidienne et de l'accès aux droits.

Pour assurer ces fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les conseillers reçoivent le jeune en entretien sur rendez-vous au siège de la Mission Locale à Carhaix ou sur l'une des 11 permanences. Les jeunes de la Communauté des Communes du Kreiz- Breizh peuvent être reçus soit à la mairie de Maël-Carhaix les mardis après-midi soit à la Maison des Services Publics de Saint Nicolas Du Pélem, 2 rue Gustave Launay, les mardis matin.

☎ 02 98 99 15 80 ou contact@missionlocalecob.bzh

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller au plus près de votre domicile.

Adresse du siège de la Mission Locale :

Mission Locale Centre Ouest Bretagne

36, rue de l'Eglise - BP 220 - 29834 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

<http://www.missionlocalecob.bzh/>

Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h – le samedi de 9h à 12h





PRÉSENTATION DE LA MISSION DE CONSEIL « Rénov'Habitat Bretagne »

Un lieu privilégié pour concevoir et améliorer son habitat, réduire ses consommations d'énergie, choisir son mode de chauffage, s'informer sur les énergies renouvelables, le choix de matériaux, les aides financières ...

L'ALECOB (Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne), propose un service de conseils **gratuits**, neutres et objectifs.

Vous avez un projet de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous voulez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller FAIRE au 02 98 99 27 80 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec un conseiller dans les locaux de l'ALECOB situés à la **maison de services au public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix**.

ALECOB

Maison de Services au Public
Place de la Tour d'Auvergne - 29270 CARHAIX
site internet: alecob.jimdofree.com
twitter: @alecobinfo
facebook.com/alecobinfo/
N° tél: 02 98 99 27 80



Je participe à l'opération Kreizy Commerces

Un dispositif de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Face à la crise sanitaire, la CCKB apporte son soutien financier aux commerces fermés de notre territoire, via l'opération « Kreizy Commerces avec un dispositif de bons d'achat bonifiés à 100 % (un bon acheté 10 € vaudra 20 €)

Achetez vos bons d'achats solidaires sur la page :
Sauvetoncommerce.fr/kreizycommerces

10 € achetés = 20 € à dépenser dans les commerces
de la Communautés de Communes du Kreiz-Breizh



ÉTAT CIVIL ANNÉE 2020

NAISSANCES

- Enzo, Franck, Michel CHAPELLE, Lotissement de Kerhuel, né le 14 avril
- Zéphyr, Anthony FLÉGEAU, Lotissement de Kéristen Vian, né le 18 mai
- Lyhana LE VERN, 4 bis Kerroullaire, née le 5 juin
- Ellio MOHAMED, 36 rue de l'école, né le 29 juin
- Lizio BOUDOIN, 5 Closconan, né le 17 août
- Naia PENNEC, 6 Kérifaut, née le 7 septembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Emmanuel Philippe TROCHON, cariste manutentionnaire, et Carine LE DREN, infirmière, domiciliés 1, Kérandeurquet, mariés le 20 juin
- Bruno Henri BARONE, salarié agricole, et Laurianne MURET, sans profession, domiciliés 9, Kerroullaire, mariés le 15 septembre

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année.

DÉCÈS

- Marie Ange BARON veuve LE DU, 74 ans, 5 Croas Ty Névez, décédée le 20 décembre 2019
- Marie-Hélène KERGOZOU de la BOISSIÈRE épouse POHER, 84 ans, 2 Kérandeurquet, décédée le 27 décembre 2019
- Jean François POHER, 87 ans, 2 Kérandeurquet, décédé le 4 mars
- Jean François Mathurin BÉHÉREC, 88 ans, 6 rue de l'école, décédé le 7 mai
- Honoré Roger LE BIHAN, 88 ans, 3 rue de Bellevue, décédé le 14 juin
- Elena GHITULESCU veuve SÉFÉRIAN, 64 ans, 11 Kerroullaire, décédée le 29 juin
- Pierre Jean Roger MARS AUX, 85 ans, 15 rue du Stériou, décédé le 30 août
- Yves Roger QUÉMÉNER, 98 ans, doyen de la commune, Kérifaut, décédé le 17 septembre
- Claire FÉVRIER veuve LORIOT, 85 ans, 1 Gozillis, décédée le 2 octobre
- Ferdinand Jean Marcel LE BOZEC, 78 ans, 13 La Pie, décédé le 1er décembre
- Marie Louise PARCHEMIN veuve LE GUELLEC, 82 ans, 1 kerbrunet, décédée le 10 décembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Nota : l'édition du bulletin municipal étant close le 15 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le bulletin 2021.



L'année 2020 aura été marquée par un événement mondial: la pandémie du coronavirus. Cette crise du COVID-19 a bouleversé notre quotidien, nos habitudes, nos comportements...

Face à la déclaration d'urgence sanitaire, les collectivités territoriales ont dû s'adapter, s'organiser pour y faire face et assurer la continuité des services publics dans ce contexte anxiogène.

Prévues les 15 et 22 mars 2020, les élections municipales se sont finalement tenues le 15 mars et le 28 juin (pour 5 des 23 communes de la CCKB pour lesquelles le résultat du premier tour n'avait pas été conclusif). Jamais une élection locale n'avait dû être interrompue de la sorte. L'attente de l'installation des nouveaux maires a eu pour conséquence de reporter l'installation du conseil communautaire au 17 juillet 2020.

Lors de cette séance, Sandra LE NOUVEL a été élue Présidente de la CCKB. Elle succède à Jean-Yves PHILIPPE après douze années de présidence. Le conseil communautaire est aujourd'hui composé de 40 membres (34 lors de la dernière mandature). Six commissions thématiques ont été mises en place. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de préparation des décisions du bureau et/ou du conseil.

- Culture, Vie associative, Communication
- Economie, Développement du territoire
- Environnement, Politique des déchets
- Numérique
- Services à la population, Enfance Jeunesse, Mobilités
- Tourisme, Urbanisme

Le budget principal 2020 a été voté sous l'ancienne mandature, en mars dernier. Il s'équilibre à hauteur de 14 190 620 € en fonctionnement et 6 876 866 € en investissement. Les taux d'imposition votés au niveau intercommunal sont restés inchangés depuis la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe professionnelle, en 2010, et applicable en 2011 ainsi que pour les trois taux des ménages qui ont été maintenus sur cette période. De même, le taux de la taxe d'ordures ménagères est immuable depuis 2009 malgré une aggravation du coût du service. La rigueur dans la gestion des actions et services portés par la CCKB a permis de ne pas avoir recours à une augmentation de la pression fiscale.

Bien que retardés par la crise sanitaire, les gros

investissements de cet exercice 2020 ont pu avancer : les travaux de construction de la halle et des aménagements de l'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne à Lanrivain ainsi que la transformation d'une maison d'habitation en annexe au musée de la Résistance en Argoat, à St-Connan, sont en phase d'achèvement. Au niveau de l'abattoir intercommunal, 250 000 € de travaux ont été réalisés suite à la mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local. Les travaux d'extension du Parc d'Activités de Kerjean à Rostrenen, débutés en mai dernier, seront réceptionnés à la mi-décembre.

Avec l'attractivité économique, l'éolien constitue la principale ressource interne pour permettre le développement des services communautaires et le soutien au tissu associatif local. Une Société par Actions Simplifiée à associé unique « Energies Renouvelables du Kreiz-Breizh » a été mise en place avec un capital social de 200 000 €. C'est par l'intermédiaire de cette société que se valideront les partenariats en cours et à venir avec les développeurs par la prise de participation dans les sociétés créées pour le développement, la construction et l'exploitation d'équipements de production d'énergies renouvelables.

La mise en place d'une maison France Service, par l'intermédiaire d'un bus itinérant avec la MSA, est en cours de labellisation. Ce bus viendra compléter l'offre, sans y porter concurrence et sillonnera l'ensemble des communes, avec des permanences fixes pour faciliter les démarches des usagers, toucher des personnes isolées et désœuvrées, notamment face à l'accès au numérique. Le démarrage est prévu courant du 1er trimestre 2021.

Enfin, face à la crise sanitaire, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh a contribué, à hauteur de 38 000 €, à la mise en œuvre du fonds Résistance de la Région afin de répondre urgemment aux difficultés immédiates des plus petites entreprises, des indépendants et des associations dont les besoins ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place.

Puis, afin d'apporter une réponse concrète en faveur des commerces fermés du territoire, la CCKB a développé une opération, originale et innovante, « Kreizy Commerces » avec un dispositif de bons d'achat bonifiés à 100 % (un bon acheté 20 € vaudra 40 €). La CCKB, sur sa compétence économique, a financé ce dispositif à hauteur de 40 000 euros. La vente des bons d'achat aidés auprès des commerces de la CCKB est accessible sur la plateforme :

www.sauvetoncommerce.fr/kreizycommerces.

Gurvan JACQUIER
Directeur Général des Services

VIE COMMUNALE Rétrospective de l'année 2020

COMMÉMORATIONS



Commémoration du 8 mai lors du 1er confinement

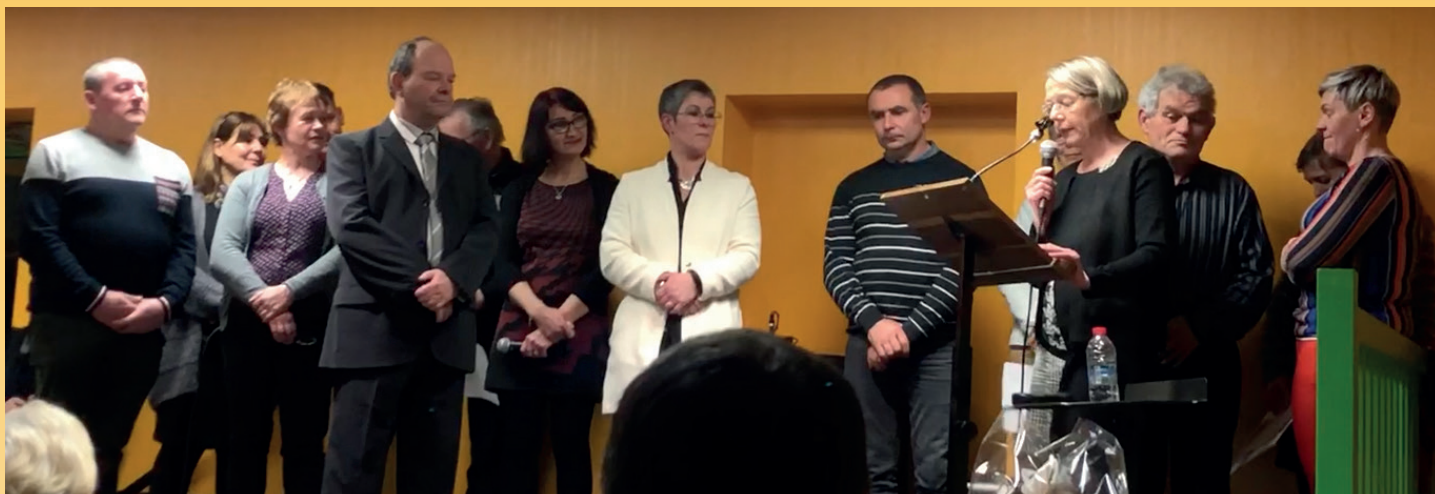


Devoir de mémoire et cérémonie du souvenir, le 26 juillet, à l'occasion de la commémoration des combats de La Pie

Commémoration du 11 novembre lors du 2ème confinement



CÉRÉMONIE DES VOEUX



L'au revoir plein d'émotions de la secrétaire de mairie et des élus à Patrick Ijeour.

Accueil des bébés de l'année 2019 avec toutes nos félicitations aux heureux parents.



LES ASSOCIATIONS

En raison de la pandémie liée à la COVID-19, les associations ont dû mettre leurs activités en sommeil et toutes espèrent retrouver un fonctionnement normal en 2021, comme les AFN pour qui nous n'avons pas de photo 2020.



Club des Aînés



La Société de Chasse



L'atelier de calligraphie



Paule, Culture et Patrimoine



L'Association Sportive La Montagne Paule – Plévin



L'Amicale Laïque du RPI Paule- Plévin



L'Association pour la Protection du Patrimoine des deux Chapelles.

AUTRES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2020



Pascal Cousin a reçu une médaille d'or pour Hermione de Kerjean au Salon de l'Agriculture.

Visite au doyen le 2 juillet , malheureusement Roger Quéméner nous a quittés le 17 septembre.

La doyenne Marie Le Bourhis honorée par les élus.

Elus et bénévoles lors de la reprise des activités à la médiathèque.





Confection par les bénévoles et les élus de masques en tissus destinés aux enfants et adultes.



Distribution à la population de 800 masques textiles lavables achetés par la commune via la CCKB.



Le pardon de Lansalaün s'est déroulé à l'église en raison du contexte sanitaire.



Rencontre des assistantes maternelles dans le cadre du RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles)